

SIMDUT 2015

OBJECTIF

Connaître les dispositions du SIMDUT 2015 afin d'être en mesure d'interpréter et d'utiliser l'information disponible sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité des produits dangereux utilisés au travail.

CONTENU

- Réglementation
- Pictogrammes
- Étiquettes
- Fiches de données de sécurité (FDS)

DURÉE

1 ½ heure

COÛT

15\$ par licence (ou par participant)

INFORMATION

Votre conseiller en prévention à l'ASFETM ou info@asfetsm.com • 514 729-6961 poste 109

INSCRIPTION

hchliah@asfetsm.com • 514 729-6961 poste 102



Formation en ligne
offerte exclusivement aux établissements membres de l'ASFETM, soit les fabricants d'équipement de transport et les fabricants de machines.

À NOTER

Cette formation permet un apprentissage de base du SIMDUT.

Afin de rencontrer les exigences de l'article 30 du *Règlement sur l'information concernant les produits dangereux*, l'ASFETM recommande un complément pratique de formation d'une durée de deux heures, en entreprise, par le conseiller en prévention de l'ASFETM au coût de 17\$ par participant (minimum de 8 participants).

Qui est visé par la formation sur le SIMDUT ?

L'article 32 du nouveau *Règlement sur l'information concernant les produits dangereux* stipule que, conformément à l'article 62.1 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, l'employeur doit former tous les travailleurs qui sont exposés à un produit dangereux ou qui sont susceptibles de l'être.

Ces personnes doivent donc obtenir les renseignements relatifs aux dangers de ces produits afin de bien comprendre ces dangers et de travailler en toute sécurité en les utilisant ou en étant à proximité. Ces renseignements sont les données transmises par le fournisseur du produit, de même que toute autre information concernant l'utilisation, l'entreposage et la manutention de chaque produit.

La formation sur le SIMDUT devra donc être offerte à toutes les personnes qui :

- peuvent être exposées à un produit dangereux en s'acquittant de leurs tâches (y compris les travaux d'entretien et les situations d'urgence);
- utilisent, entreposent, manipulent ou procèdent à l'élimination d'un produit dangereux

- supervisent ou gèrent des travailleurs qui sont susceptibles d'être exposés ou qui utilisent, entreposent, manipulent ou procèdent à l'élimination d'un produit dangereux;
- participent à des interventions d'urgence.

Notons que, outre les travailleurs d'une usine, d'autres personnes sont susceptibles d'être exposées, occasionnellement. En voici trois exemples :

- une réceptionniste qui reçoit un produit dangereux à l'accueil de l'entreprise;
- un commis de bureau qui circule dans l'usine pour s'adresser à un travailleur;
- un préposé à l'entretien dans un établissement où pourrait survenir un déversement de produit.

Une analyse du risque peut ici s'avérer utile pour évaluer la pertinence de la formation en regard de la nature des activités et du degré d'exposition des personnes.

Offre complète de l'ASFETM en matière de SIMDUT



	Durée	Coût par participant		Minimum requis de participants	
		Secteur	Hors secteur	Secteur	Hors secteur
En entreprise	4 heures	32\$	75\$	8	10
En session publique	4 heures	32\$	75\$	Ne s'applique pas	
En ligne	1 ½ heure	15\$	Non disponible	Ne s'applique pas	
Complément pratique	2 heures	17\$	Non disponible	8	Non disponible
Atelier pratique*	1 heure	11\$	Non disponible	8	Non disponible

* Il s'agit d'une évaluation pratique au poste du participant, offerte exclusivement aux participants ayant déjà complété la formation standard de 4 heures ou la formation en ligne avec son complément, dans un délai de moins de trois ans. Le *Règlement sur l'information concernant les produits dangereux* (RIPD) exige en effet que le programme de formation soit adapté aux spécificités particulières du lieu de travail et à la nature des produits dangereux présents sur ce lieu. Le programme de formation peut aussi prévoir des évaluations ou des exercices pratiques.